



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <https://www.avtsportif.fr/> - E-mail : avtsportif78@gmail.com

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Total des membres à jour de leur cotisation, ayant plus de 6 mois d'adhésion au Club et âgés de 16 ans révolus : **279**.

Membres de l'A.V.T. présents ou valablement représenté : **83**.

Le quorum (**70**) étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte à **20h40**.

Au préalable, le secrétaire demande si les votes pourront se faire à main levée.
L'assemblée adopte cette procédure à l'unanimité, le secrétaire remercie l'assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Le rapport moral est rappelé en annexe.
Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est rappelé en annexe.
Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

3. RENOUELEMENT DU TIERS DU COMITE

Nous avons 4 postes à pourvoir.

Démissions statutaires : **Christine ROLLET, Yves ROUSSE, Christophe THEVENOT et Vincent DESGRANGES**

Ils se représentent tous.

Sont élus : **Christine ROLLET, Yves ROUSSE, Christophe THEVENOT et Vincent DESGRANGES**

⇒ Adopté à l'unanimité

Composition du comité :

Stéphane CASTELLI
Pascal FOURRE
Michel GUILHAMET
Xavier FERAUD
Christophe THEVENOT

Vincent DESGRANGES
Jean Luc JACOTEZ
Christine ROLLET
Eric DUROI

Philippe GOURDON
Olivier LAURENT
Yves ROUSSE
Christophe SEIGNEURY

Le bureau du comité :

<u>Président</u>	Candidat : Michel GUILHAMET
<u>Vice-Président</u>	Candidat : Yves ROUSSE
<u>Trésorier</u>	Candidat : Yves ROUSSE
<u>Secrétaire</u>	Candidat : Eric DUROI
<u>Trésorier adjoint</u>	Candidat : Xavier FERAUD
<u>Secrétaire adjoint</u>	Candidat : Christophe Seigneury

4. BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

Le budget prévisionnel est rappelé en annexe.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Le trésorier remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

5. AJOUTS AU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur va être prochainement mis à jour. Les modifications seront discutées lors des prochaines réunions internes du Comité. Une fois le document finalisé, il sera envoyé à tous les adhérents.

Les modifications à l'ordre du jour des prochaines réunions du Comité sont :

- ✚ Mise au clair des conditions d'inscription, initiation, procédure de passage au 25/50 et mutations.
- ✚ QCM à passer pour toute mutation entrante ainsi qu'un contrôle de la sécurité et de la technique.
- ✚ Contrôles de tir réalisés par des personnes ayant le CAC (diplôme FFTIR)
- ✚ Mise au clair des calibres et armes utilisables aux pas de tir 10m et 25/50 m.
- ✚ Ouverture d'un créneau « Poudre noire » le jeudi après-midi de 17h à 20h
- ✚ Modalités d'utilisation du compresseur et des bouteilles servant au rechargement des cartouches d'armes à air comprimé.
- ✚ Modalités d'utilisation des cibles électroniques.
- ✚ Règlement spécifique aux forces de l'ordre en liaison avec la réglementation en vigueur.

Notez que, suite au constat du non-respect des règles élémentaires de sécurité d'un des adhérents lors du nettoyage de son arme dans les locaux de l'AVT, le Comité a décidé que :

Seules les armes de prêt du club peuvent être nettoyées dans les locaux de l'AVT. Cette opération de nettoyage ne peut être réalisée que par le permanent ou un membre titulaire d'un diplôme FFTir (CAC, BFA, BFI, BFE, ...). De fait, Il est formellement interdit de nettoyer des armes n'appartenant pas à l'association dans les locaux de l'AVT.

Cette décision est à effet immédiat et sera, bien entendu, portée dans la prochaine version du règlement intérieur.

6. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Rappel habituel de la réglementation :

Il est rappelé aux tireurs que le renouvellement de leurs licences doit être impérativement effectuée au plus tard le 30 septembre. Cela impose notamment de déposer un certificat médical à jour sur EDEN.

Sans licence en cours de validité, l'accès au pas de tir et le transport des armes sont interdits.

Question sur la sécurité au pas de tir

Nous vous rappelons qu'il est du devoir de chaque tireur de veiller à la sécurité de tous et de faire respecter les consignes suivantes sur le pas de tir :

- ✚ Une arme doit toujours être considérée comme chargée,
- ✚ Quand on pose une arme sur la table de tir, celle-ci doit être culasse ouverte, chargeur enlevée, pas de cartouche dans la chambre pour les pistolets semiautomatique, barillet vide et basculé pour les revolvers,
- ✚ On pose son arme sur la table et on ne ramène les cibles que lorsque l'on a fini sa série : chargeur vide et enlevé pour les pistolets et barillet vide pour les revolvers,
- ✚ Une arme approvisionnée contenant des cartouches ne doit pas quitter la main du tireur et être dirigée vers les cibles,
- ✚ Pour les armes pistolets semi-automatiques prêtés par le club (pistolet Unique DES69 ou Walther GSP), on rend l'arme au permanent chambre vide, culasse ouverte, chargeur enlevé et drapeau dans le canon, idem pour les revolvers (Smith & Wesson et Taurus) (barillet vide et basculé) et arme nettoyée,
- ✚ Il est interdit de tirer sur des cibles ayant une représentation humaine. (Note de la FF Tir).
- ✚ Il est spécifié dans le règlement intérieur que toute arme circulant du poste de tir à la table de nettoyage ou vers le bureau du permanent doit être munie d'un fil ou drapeau de sécurité engagé dans la culasse permettant à toute personne de s'assurer que celle-ci est bien vide. Ces drapeaux sont fournis gratuitement sur demande par le

permanent. C'est le moyen le plus sûr et le plus efficace pour éviter une erreur d'inattention qui peut advenir à tout un chacun.

Divers

Suite au piratage informatique du site EDEN, il est rappelé qu'il est impératif de modifier son mot de passe (via « mot de passe oublié ») si ce n'est déjà fait et de retélécharger son badge de licence, si besoin. Une note de la FFTir à ce sujet est annexée à ce compte-rendu.

Des initiations au tir pour des personnes non inscrites (ou remises en selle/perfectionnement pour les déjà membres) sont organisées à la demande. (Contact : Michel Guilhamet : 06 13 60 58 50).

Pour information, c'est l'adresse mail citée dans EDEN qui sera utilisée pour les envois d'information.

3 sites internet intéressants :

- ✚ Celui du Comité Départemental de Tir des Yvelines (CDTY) :
<http://www.cdtty.fr/>
- ✚ Celui de la Ligue de Tir de l'Ile de France (LRTIDF) :
<http://ligue.idf-tir.org/>
- ✚ Celui de la Fédération Française de Tir (FFTir) :
<http://www.fftir.asso.fr/>

Conformément aux règles de la Fédération Française de Tir, il est rappelé que :

- ✚ Le port du casque de protection auditive est obligatoire pour le tir à 25 et 50 mètres,
- ✚ Le port de lunettes de protection est fortement recommandé pour tous les tirs.

Pour toutes questions ou demandes d'information, vous pouvez passer :

- Soit par l'intermédiaire de l'adresse e-mail du club :

avtsportif78@gmail.com.

- Soit en téléphonant aux heures d'ouverture du stand au

01 30 64 51 57 ou en laissant un message sur le répondeur,

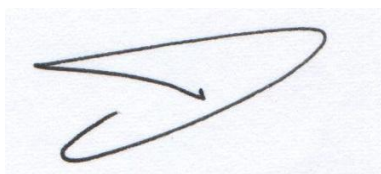
- Soit comme d'habitude au stand via le permanent ou les membres du comité.

Le tir aux armes longues à percussion centrale est toléré dans le stand 25/50 mètres bien que les installations ne s'y prêtent pas. Il se déroulera le samedi après-midi avec un nombre limité de 20 cartouches maximum par tireur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à **21h39**.

Le compte rendu de cette assemblée peut être consulté au stand ainsi que sur le site internet du club (<https://www.avtsportif.fr/>).

Prenez bien soin de vous et de vos familles.

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop that ends in a small arrowhead pointing towards the bottom right.

Le Secrétaire
Eric DUROI

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of sharp, angular strokes that form a distinctive, somewhat abstract shape.

Le Président
Michel GUILHAMET

A L'OCCASION DE LA PROCHAINE ANNEE 2025, LE PRESIDENT ET LE COMITE DE L'A.V.T. VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE SANTE POUR VOUS ET TOUTE VOTRE FAMILLE.
--



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld

78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.fr> - E-mail : avtsportif78@gmail.com

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

AG DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2025

Bonjour à tous et merci pour votre présence à cette AG

Adhérents :

- + Au niveau des adhérents nous étions 350 adhérents en fin de saison 2024/2025, nous sommes ce soir 317, nous avons stoppé rapidement les nouvelles initiations/inscriptions pour ne pas surcharger les pas de tir comme l'année dernière,
- + Le détail des inscriptions :
 - 279 adhérents ont renouvelé dont
 - 60 personnes dans les 2 CE THALES Etoile et ASTAS.
 - 5 personnes en deuxième club.
 - 38 nouveaux soit débutants complets, soit reprise de tir/mutation,
 - Liste d'attente de 25 personnes que nous ne pourrions pas prendre, sans compter les demandes tardives non comptabilisées.
- + Vincent DESGRANGES et Christophe SEIGNEURY ont effectué les initiations cette année, (elles sont payantes 30€ mais à déduire en cas d'inscription). Tout cela sans compter, les actions de Christophe et Éric pour les CE Thales.
- + Nous avons aussi constaté l'augmentation de 6 euros du prix de la licence FFTIR suite aux JO comme annoncé année dernière.
- + A noter également à l'école de tir en 2025/2026 : 14 tireurs poussins à minimales + 10 cadets et juniors. L'école de tir c'est durant l'année sportive : 3h le mardi (ou mardi/mercredi pour les cadets juniors) pendant 34 semaines, 11 compétitions le week-end. Cette année, pour les jeunes, il y a obligation de faire un certain nombre de compétition pour les écoles de tir et cadets juniors. Cela permet de motiver les jeunes qui pourraient hésiter à concourir.
- + Je crois que l'on peut remercier et applaudir tous les moniteurs et les moniteurs accompagnants les écoles de tir lors des WE : Yves Rousse, Christine Rollet et Olivier Laurent ; Sans oublier Clémentine David que vous voyez régulièrement le mardi après-midi.

Procédure de renouvellement des licences :

Nous avons constaté quelques dysfonctionnements lors des renouvellements :

N'oubliez pas que votre licence est valide jusqu'au 30 septembre seulement. Après cette date, si la licence n'est pas renouvelée (et ne pas oublier le délai de renouvellement auprès de la fttir après prise en compte du règlement de la cotisation):

- Plus de compétition possible
- Plus d'achat possible auprès d'un armurier
- Pas de renouvellement de détention possible
- Plus de déplacement avec vos armes
- **Et par extension plus d'accès à nos installations de tir (assurance oblige !)**

De plus, les détenteurs de CATG B sont alors « hors la loi » avec le risque de devoir abandonner leurs armes au plus vite.

Un certificat médical **Valide dans EDEN** est depuis 2 ans obligatoire pour effectuer une opération de renouvellement de votre licence. Ceci est de votre responsabilité.

Le certificat médical est valide pendant un an et doit être renouvelé chaque année avant sa perte de validité.

Rien n'interdit de faire ce certificat en mai juin juillet (par exemple) alors que vous allez renouveler votre licence en début septembre. Donc n'attendez pas fin septembre pour vous en occuper, surtout avec les problèmes que l'on sait sur la disponibilité des médecins en début d'année scolaire.

Mise en place du SIA pour les tireurs sportifs depuis mars 2024 :

- Pour les détenteurs actuels de CATG C et B :
 - o Obligation de se déclarer sur le SIA.
 - o **Il faut aussi mettre à jour le SIA avec votre nouvelle licence 2025/26 (surtout depuis le vol de données)**
 - o Le certificat médical n'est pas à remettre à jour dans le SIA

Concours de tir dans nos installations :

Concours de tir en début novembre 2025 avec **273 tireurs** des clubs de la région Ile de France (**Circuit Ile de France organisé par Yves**). On peut constater un regain d'activité ces deux dernières années qui se démarquent des années Covid.

Autres évènements :

- ✚ Forum des associations début septembre comme chaque année
- ✚ Le repas annuel du club fin septembre
- ✚ Une journée solidaire (Anticipation Téléthon) organisée par la Mairie pour les familles sur le complexe sportif avec une quinzaine d'associations de sport qui aura lieu **le samedi 6 décembre 2025**. (Le club sera fermé le samedi 6 décembre à tous les licenciés)

Formations

- ✚ Des formations au 10m et au 25/50M pour les compétiteurs sont organisées par le comité départemental. Je vous invite à vous signaler auprès de nous si vous êtes intéressés :
 - Formations perfectionnement pour compétiteurs animées par Clémentine DAVID (10m et 25/50)
 - Formations CAC/Animateurs/initiateurs
 - ET Formations Arbitrage (2 personnes du club)

Ces formations ont lieu une à deux fois par an, il ne faut pas louper les dates.

En interne club AVT :

Nous avons les initiations 10m pour les débutants puis le passage à 25/50m pour les confirmés (> 6mois de club avec une pratique régulière constatée).

Et un suivi sur les pas de tir par nos formateurs agréés (selon leurs disponibilités) parmi les membres du comité.

N'oubliez pas que nous sommes souvent présents les samedis et dimanches matin (Vincent et Christophe) et samedi après-midi (Michel).

Travaux entrepris

- ✚ Remise en état régulière des rameneurs électriques du 25/50 mètres avec changement des câbles et pièces d'usure.
- ✚ Peinture du bureau refaite.
- ✚ Installation de rideaux pour l'habillage des carabiniers et carabinières au 10m
- ✚ **Amélioration des flux d'air de la ventilation. Il est nécessaire d'utiliser régulièrement la ventilation, surtout si vous êtes nombreux au pas de tir. N'attendez pas d'avoir les yeux et la gorge qui piquent. Il en va de votre santé.**
 - Ne pas oublier de bien se couvrir dès qu'il fera froid coté 25/50m.

Travaux prévus

Travaux prévus pour 2025/2026 :

- ✚ Réparations d'armes abimées.
- ✚ Câbles et chariots abimés au 25m
- ✚ Remplacement des moquettes des tables aux pas de tir 10 et 25m.
- ✚ Travaux sur la porte du SAS au 25m (sous réserve de faisabilité)

Achat d'armes

- Remplacement de 2 pistolets 25m vieillissants

Rappels :

- Faire attention aux réglages des instruments de visée, ne jamais forcer !
- Pas de réglages de poids de détente sur les armes du club. Nous avons un armurier qualifié qui fait ces réglages conformes aux règlements.
- Idem pour les bouteilles d'air comprimés, les robinets sont prévus pour un serrage faible (à deux doigts) : inutile de serrer à bloc, ça abime les joints !

Résultats des Compétitions :

Départementaux 10m :

- 1 médaille d'argent pour Justine
- 1 médaille de bronze

Championnat de France 10m : 4 compétiteurs, 5 tirs effectués

Départementaux Armes anciennes :

3 médailles or, 2 médailles argent, 4 médailles de bronze
2*2ème par équipe

Régionaux Armes anciennes :

2 médailles or et 1 médaille de bronze

Championnat de France armes anciennes : 3 compétiteurs qualifiés, 6 tirs

1 médaille argent et 1 médaille de bronze pour Justine

TAR Départemental : 9 participants

- Or dans la discipline 830 pistolet / revolver
- Argent pour Laurent ARCHIAPATI dans la discipline 821 carabine 22 semi-auto
- Equipe AVT première en 830 pistolet/revolver
- Equipe AVT deuxième en 831 vitesse militaire

TAR régional : 3 qualifiés

Départementaux 25/50 : 21 participants

- 2 médailles en individuel pour l'AVT 1 argent et 1 bronze
- 2 médailles par équipe pour l'AVT

Régionaux 25/50 :

- 12 qualifiés

Championnat de France 25/50m : 2 qualifiés, 3 participations, 3 tirs.

Résultats d'Héloïse FOURRE (Equipe de France) qui nous a quitté l'année dernière pour entrer dans un grand club « Les Girondins de Bordeaux ».

- Médaille de bronze aux championnats du monde au 25m par équipe sénior Dame.

Un petit rappel du règlement intérieur sur les tirs contrôlés et avis préalables :

- Trois tirs contrôlés (à 10m, 25 ou 50m peu importe) par an pour les tireurs ayant une CATG B ou voulant en obtenir une prochainement. Sans cela, pas d'avis préalable.
- **Obligation Préfectorale : pour les primo accédants : Avoir un carnet de tir avec trois tirs contrôlés dans son dossier pour obtenir une CATG B.**

Fermeture des stands pour les congés hivernaux :

- du 24 décembre 2025 au 1er janvier 2026 (inclus),
- du 22 février au 1 mars 2026 (inclus)

Utilisation de l'outil de réservation GRR : Règles à prendre en compte

Vous avez pu constater l'affluence de ces dernières semaines soit au 10m soit au 25m avec la difficulté de réserver certains créneaux :

- Suppression obligatoire **Au plus tôt** des créneaux réservés si on ne peut pas venir => **premier devoir du tireur, pensez aux autres !**
- Pas de réservation avec deux heures de suite. Mais possibilité de continuer si personne ne vient ensuite ou si un autre pas de tir se libère.
- Pas de réservation décalée (exemple de 14h10 à 15h10) ça bloque 2 h sur l'outil.

Message de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR suite au problème de vol de données EDEN/ITAC :

Chères licenciées, chers licenciés,

Depuis l'incident concernant notre système d'informations et notre premier message en date du 23 octobre, vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos interrogations et adressé des demandes d'information. Beaucoup d'entre vous souhaitent connaître la nature exacte des données qui ont pu être compromises et savoir s'ils sont personnellement concernés. Nous le comprenons tout à fait et tenons encore une fois à nous excuser pour la gêne qu'occasionne cette situation.

Si nous ne pouvons pas répondre à toutes vos questions comme vous le souhaiteriez, en particulier sur les éléments techniques, c'est que nous sommes contraints par les services qui mènent l'enquête et les différentes investigations minutieuses en cours. Certaines informations dont nous disposons sont - et doivent rester à ce stade - entre les mains des autorités compétentes avec lesquelles nous travaillons pour les besoins de l'enquête.

Lorsque nous serons en mesure de vous en dire davantage sans nuire aux investigations, soyez assurés que nous le ferons.

Nous souhaitons ici rappeler certains éléments qui, bien que la situation ne soit évidemment satisfaisante pour personne, sont de nature rassurante :

La Fédération ne dispose d'aucune donnée relative à la détention éventuelle d'arme par ses licenciés et, à ce titre, aucune information relative à la détention d'armes n'est concernée par l'incident. Les données susceptibles d'avoir été compromises ne permettent pas de savoir si un licencié dispose d'une arme à son domicile ou non. Par ailleurs, tous les licenciés ne sont pas détenteurs d'armes à feu.

La Fédération ne collecte ni ne conserve aucune information relative aux professions des licenciés dans ses systèmes d'informations.

D'après les premières conclusions de l'enquête, les données relatives au club d'affiliation ainsi qu'aux demandes d'avis préalables n'ont pas été compromises.

Aucune donnée de santé ou bancaire n'est concernée par l'incident.

Tous les armuriers de France ont été rapidement informés du problème par les services de l'État et par leur syndicat, la SNAFAM, et ils ont été appelés à redoubler de vigilance dans leurs contrôles.

Il est également de notre responsabilité de rappeler chacun de nous à la vigilance :

Sur le volet numérique :

Être particulièrement attentif face à toute tentative d'hameçonnage par mail, sms ou téléphone (« phishing » ou « vishing ») - malheureusement, de plus en plus fréquent et sophistiqué - et ne réaliser aucune action ou ne divulguer aucune information en

cas de contact suspect.

Les bons réflexes pour reconnaître un mail de « phishing » :
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-reconnaitre-un-mail-de-phishing-ou-dhameconnage>

Se référer à la plateforme Pharos pour tout ce qui pourrait s'apparenter à un acte de cyber-malveillance : <https://internet-signalement.gouv.fr/>

Avoir recourt à l'outil 17Cyber pour obtenir une assistance :
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic>

Se référer aux bonnes pratiques numériques :
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/bonnes-pratiques>

Sur le volet physique :

Respecter strictement les obligations légales liées au stockage d'une arme qui sont rappelées en ligne : <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article1424> - et sur l'affiche réalisée par l'UFA : https://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/ufa_affiche_coffre_2025_v2.pdf

Signaler vos craintes aux services de Police ou de Gendarmerie de votre domicile et ce que vous pouvez redouter compte-tenu de la nature des données personnelles susceptibles d'avoir été compromises

Solliciter dans ce cadre, auprès des mêmes services, la mise en place opérationnelle des mesures de protection préventives.

S'agissant d'appels ou d'interventions de la part de personnes se présentant comme des membres des Forces de l'Ordre (Police, Gendarmerie, Douane), nous recommandons la plus grande vigilance. Vous trouverez depuis ce lien les recommandations à suivre, transmises par les Autorités : <https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/11/Sensibilisation-FFTir-1.pdf>

Toutes les autorités publiques compétentes - ministère de l'Intérieur, services de Police et de Gendarmerie - sont évidemment au fait de la situation et pleinement mobilisées. Des informations sont très régulièrement échangées avec le réseau national des préfetures et des sous-préfetures.

Retenez que nous entendons et comprenons vos réactions, votre inquiétude et parfois votre mécontentement. Sachez aussi que nous agissons depuis le début de l'incident au mieux de votre intérêt et celui des clubs, tout en satisfaisant aux obligations légales et réglementaires en matière de transparence et de sécurité. Avec le concours de notre Délégué à la Protection des Données, nous collaborons ainsi de manière journalière avec les autorités compétentes.

Bien cordialement,

Le Président

Hugues SENGER

Pour terminer, je voudrais remercier encore une fois les membres du comité pour leur participation à la gestion du club et tous les moniteurs de l'école de tir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une bonne saison de tir.

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

RESULTATS DU 1er SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	65 420,00 €	C1	Cotisations, Assurances	1 551,40 €
P2	Subventions des institutionnels	1 095,00 €	C2	Licences	28 678,00 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2021	3 267,00 €	C3	Achats d'armes	8 732,87 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2021	0,00 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	8 070,93 €
P5	Ventes cartons, munitions...	6 230,88 €	C5	Entretien des armes	1 273,16 €
P6	Ventes armes et matériels	1 818,09 €	C6	Aménagement du stand	218,81 €
P7	Animations	0,00 €	C7	Entretien du stand	2 856,59 €
P8	Objets Publicitaires	45,00 €	C8	Ecole de Tir	7 741,25 €
P9	Remboursements adhérents	0,00 €	C9	Inscriptions aux championnats	3 522,00 €
P10	Produits Financiers Crédit Mutuel	2 223,86 €	C10	Inscriptions aux concours	940,00 €
P11	Droits de tir	0,00 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	1 800,00 €
P12	Initiations tir sportif	450,00 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	1 550,00 €
P13	Subventions "Ecole de Tir"	1 274,00 €	C13	Prix pour les concours	189,55 €
P14	Renonciation à remboursement dirigeants	10 032,00 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	259,02 €
P15	Organisation Circuit Ile de France 10M	2 891,00 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 345,98 €
P16	Subventions Comités d'Entreprise	0,00 €	C16	Animations	2 155,84 €
P17	Dotation matériel CDTY	0,00 €	C17	Permanences du week end	3 640,00 €
P18	Avoirs bancaires	892,68 €	C18	Abonnement aux revues	199,67 €
P19	Produits Divers	173,98 €	C19	Remboursement des adhérents	264,00 €
			C20	Objets Publicitaires	1 658,43 €
			C21	Formation dirigeants et tireurs	320,00 €
			C22	Frais kilométriques dirigeants	10 032,00 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	2 918,15 €
			C24	Frais divers	273,87 €
TOTAL DES PRODUITS		95 813,49 €	TOTAL DES CHARGES		90 191,52 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 621,97 €	5,87%		
SOLDE AU 31 AOUT 2024		72 813,02 €			
SOLDE AU 31 AOUT 2025		78 434,99 €			

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026 - DU 1er SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	64 000 €	C1	Cotisations, Assurances	1 600 €
P2	Subventions des institutionnels	1 200 €	C2	Licences	29 500 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2021	3 200 €	C3	Achats d'armes	8 000 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2021	0 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	7 500 €
P5	Ventes cartons, munitions...	6 400 €	C5	Entretien des armes	2 000 €
P6	Ventes armes et matériels	500 €	C6	Aménagement du stand	5 500 €
P7	Animations - Fête de l'AVT	400 €	C7	Entretien du stand	2 000 €
P8	Objets Publicitaires	200 €	C8	Ecole de Tir	6 000 €
P9	Remboursements adhérents	200 €	C9	Inscriptions aux championnats	3 600 €
P10	Produits Financiers Crédit Mutuel	2 300 €	C10	Inscriptions aux concours	100 €
P11	Droits de tir	500 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	2 500 €
P12	Initiations tir sportif	500 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	2 000 €
P13	Subventions "Ecole de Tir"	2 500 €	C13	Prix pour les concours	500 €
P14	Renonciation à remboursement dirigeants	12 000 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	300 €
P15	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 500 €
P16	Subventions Comités d'Entreprise	100 €	C16	Animations	3 500 €
P17	Dotation matériel CDTY	1 200 €	C17	Permanences du week end	4 000 €
P18	Avoirs bancaires	200 €	C18	Abonnement aux revues	250 €
P19	Produits Divers	100 €	C19	Remboursement trop perçu sur licence	400 €
			C20	Publicité	1 800 €
			C21	Formation dirigeants	200 €
			C22	Frais kilométriques dirigeants	12 000 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €
			C24	Frais divers	750 €
TOTAL DES PRODUITS		98 500 €	TOTAL DES CHARGES		98 500 €

VALORISATION BENEVOLES	30 000 €
------------------------	----------



Lettre ouverte pour affichage dans les clubs
Paris, le 9 décembre 2025

Chères licenciées, chers licenciés,

Depuis la cyber-attaque qui nous a touchés, **la Fédération** et ses équipes sont **pleinement mobilisées à vos côtés, clubs et licencié(e)s pour vous informer en totale transparence et vous aider à vous protéger**, tout en satisfaisant aux obligations légales et réglementaires.

Vous le savez, dès que l'incident a été connu :

- **Nous avons pris les mesures nécessaires** pour identifier son origine et faire en sorte qu'il soit contenu.
- Nous avons **apporté les mesures correctives nécessaires** pour permettre à notre système d'information d'être remis en service de manière sécurisée.

Nous sommes en liaison étroite avec toutes les autorités publiques compétentes – ministère de l'Intérieur, services de Police et de Gendarmerie – qui sont évidemment **pleinement mobilisées**. Des informations sont très régulièrement échangées avec le réseau national des préfetures et des sous-préfetures.

Dans ces circonstances, nous tenons à vous rappeler trois précautions importantes :

1. Être particulièrement **attentif face à toute tentative d'hameçonnage par mail**, sms ou par téléphone (« phishing » ou « vishing ») – malheureusement, de plus en plus fréquentes et sophistiquées – et ne réaliser aucune action ou ne divulguer aucune information, même anodine, en cas de contact suspect.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la prévention en cybersécurité sur :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

2. Respecter strictement les **obligations légales liées au stockage d'une arme**.
3. Une **grande vigilance s'agissant d'appels ou d'interventions** de la part de personnes se présentant comme des membres **des Forces de l'Ordre** (Police, Gendarmerie, Douane) et un **appel immédiat au 17** pour vérification du bien-fondé de ces actions.

Le risque de cyber-attaques est d'une manière générale de plus en plus fort et il **n'épargne plus aucune organisation**. C'est la raison pour laquelle, **nous menons actuellement** un travail approfondi d'audit ainsi qu'**un chantier de refonte et de renforcement de notre système d'information** dans l'intérêt prioritaire des licenciés et des clubs.

Soyez assuré(es) que nous continuerons, conformément à notre responsabilité et en y consacrant les moyens nécessaires, à travailler à améliorer le niveau de sécurisation de nos systèmes d'information et des données que vous nous confiez.

**Le Président
Hugues SENGER**